

Description de la mission

Agence publique, Expertise France est un acteur clé de la coopération technique internationale. Elle conçoit et met en œuvre des projets qui renforcent durablement les politiques publiques dans les pays en développement et émergents. En tant qu'agence française de coopération technique internationale, Expertise France s'engage dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et de l'Accord de Paris. Complémentaire de l'apport de ressources financières pour le développement, la coopération technique est au cœur de la réponse que la France apporte face aux défis environnementaux, sanitaires, sociaux, économiques et sécuritaires auxquels les Etats sont confrontés.

Pour cela, Expertise France travaille en lien étroit avec les institutions publiques françaises mais aussi avec l'Union européenne pour répondre à la demande de pays partenaires qui souhaitent renforcer la qualité de leurs politiques publiques pour relever ces défis. Plus spécifiquement, l'agence coordonne et met en œuvre des projets d'envergure nationale ou régionale dans les principaux domaines de l'action publique :

- Gouvernance démocratique, économique et financière
- Paix, stabilité et sécurité
- Climat, biodiversité et développement durable
- Santé et développement humain

Description du projet ou contexte

L'Angola témoigne d'une volonté de réformer le secteur de la justice en vue de renforcer l'Etat de droit, tel qu'inscrit dans ses stratégies de réforme de développement 2023-2027 et Angola 2050. Plus précisément, la volonté de réforme vise à renforcer les droits humains, moderniser les infrastructures judiciaires, et renforcer l'efficacité, la transparence et la responsabilité du système judiciaire. Le gouvernement a mis en place plusieurs mesures, dont la feuille de route nationale de 2019, pour restructurer le système judiciaire afin de mieux répondre aux besoins de la population. L'accent est mis sur l'accès équitable à la justice, la transparence et la qualité des services rendus par les institutions judiciaires.

Malgré ces efforts, plusieurs obstacles continuent de freiner les résultats attendus. Financé par l'Union européenne, et mis en œuvre par Camoes, Expertise France et l'ONUDC, le projet JUSTA-Angola vise à accompagner les efforts de réforme du pays dans l'objectif de renforcer la justice et l'Etat de droit en Angola, en particulier pour les plus vulnérables, en fournissant une assistance technique, créant des réseaux d'échanges entre pairs, et en appuyant les actions de la société civile. L'appui apporté par le projet aux institutions angolaises se veut transversal et abordera les divers sujets structurants tels que la formation professionnelle, la déontologie, l'aide juridictionnelle, l'organisation des services, tout en intégrant des thématiques stratégiques pour le pays telles que la protection du climat des affaires par le droit, la justice environnementale, la justice des mineurs, la lutte contre les violences basées sur le genre et la prise en compte des spécificités des minorités ethniques.

Dans ce contexte, Expertise France cherche à se constituer un vivier d'experts sur ces thématiques afin de répondre à la demande angolaise au fur et à mesure du projet.

Durée de la mobilisation

La mobilisation des experts pourra varier selon leur disponibilité et les besoins du projet. Elle pourra s'envisager pour une mission court terme (1 à 2 semaines), moyen terme (3 à 8 semaines) ou de manière perlée (répétition de missions court terme dans la durée du projet).

Activités types (indicatif)

Rédiger un diagnostic sur une institution ou une thématique décrivant le fonctionnement, les règles applicables, les pratiques et méthodologies mises en œuvre, etc., incorporant des éléments de comparaison avec d'autres systèmes pertinents et des recommandations en vue d'une amélioration ;

Appuyer la rédaction de textes ou outils (lois, règlements, procédures, guides, ...) en concertation avec les institutions pertinentes et en s'inspirant de bonnes pratiques internationales tout en s'assurant de leur adéquation avec le système angolais ;

Soutenir le renforcement de la gouvernance des institutions angolaises et leur coordination en vue d'une bonne coordination de leurs mandats respectifs ; Participer à la réflexion stratégique et coordonner les institutions angolaises et éventuellement étrangères dans l'élaboration de stratégies ou feuilles de routes sur une thématique donnée ;

Développer des modules de formation et/ou former les formateurs et/ou les professionnels de la justice angolaise sur une thématique donnée ;

Créer ou entretenir un réseau de pairs sur une thématique donnée.

De la traduction et de l'interprétation sont prévues pour toutes les activités.

Profil souhaité

- Master en droit ou équivalent
- Expérience préalable d'au moins 8 ans dans une thématique du projet
- Expérience préalable dans un environnement de travail international
- Expérience avérée en renforcement de capacités institutionnelles

Informations complémentaires

Les expert.e.s intéressé.e.s à intégrer le vivier d'expertise sont invité.e.s à soumettre :

- leur CV en mettant en évidence les formations, compétences et expériences pertinentes au regard du présent appel à manifestation d'intérêt.
- le formulaire de renseignement (Vivier-expert-JUSTA_Formulaire personnel) téléchargeable en ligne sur l'appel à manifestation d'intérêt.

La soumission d'une candidature pour intégrer le vivier n'engage ni l'expert.e ni Expertise France qui seront amenés à spécifier les conditions de leur collaboration, le cas échéant.